

Date rédaction	28/06/2024	Lieu	Bureau du port	Version	V1
Rédacteur	Arnaud Leroux	Date réunion	21/06/2024	G:\8-Agences Portuaires\AP Nord\01 Ports\1 Saint Vaast\Conseil portuaire\CP 2024\1er sem 2024\CR CP SVLH\20240621_CP SVLH_CR.docx	

Prénom et nom	Organisme	Pr	Ex
Membres du conseil portuaire			
M. Yvan Taillebois	Président	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentants du concessionnaire			
M. Damien Pillon	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Daniel Denis	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mme Frédérique Boury	Suppléante	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Olivier Lemaigen	Suppléant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentants du conseil municipal de Saint-Vaast-la-Hougue			
M. Gilbert Doucet	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Irène Puig	Suppléante	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Représentants personnel du concessionnaire			
M. Florent Duloir	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Vincent Pinatel	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Représentants personnel gestion des ports			
M. Thierry Leteissier	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Arnaud Leroux	Suppléant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentant de l'activité pêche			
M. Mickaël Hubert	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Romain Lanéele	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Frédéric Régnier	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Joffrey Lefèvre	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Nicolas Lehot	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Représentants de l'activité plaisance			
M. Lucien Poirot	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Jean Riby	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Georges Courtay	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Claude Santerre	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Bernard Mottier	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Philippe Levreux	Suppléant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. François Taille	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mme Jeanine Conraud	Suppléante	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Michel Traisnel	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Représentants de l'activité commerce			
M. Eric Jacob	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Yves Picot	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Autres participants			
Mme Brigitte Léger-Lepaysant	Conseillère départementale	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Stéphane Gautier	Directeur de la mer, des ports et des aéroports	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le conseil portuaire du port de Saint-Vaast-La-Hougue s'est réuni le 21 juin 2024, au bureau du port de Saint-Vaast-la-Hougue, sous la présidence de **M. Taillebois**, représentant le président du conseil départemental.

M. Leteissier est invité à procéder à l'appel des membres et constate que le quorum n'est pas atteint. Aucun avis formel n'étant nécessaire pour cette réunion, il est décidé de poursuivre la réunion.

M. Poirot indique qu'il quitte le monde nautique et par conséquent le conseil portuaire. Il demande à positionner **M. Levreux** en qualité de titulaire et de chercher 2 plaisanciers dans la liste électorale de 2011 pour être suppléants.

M. Leteissier répond que des recherches de suppléants ont déjà été effectuées mais qu'il n'y a pas de réponses aux sollicitations. Il propose d'enclencher une nouvelle procédure d'élection au prochain comité local des usagers permanents du port (CLUPP) s'il n'y a toujours pas de réponse à nos prochaines sollicitations.

M. Poirot indique que le Yacht club et les pêcheurs peuvent peut-être aussi présenter de nouveaux candidats.

M. Riby répond qu'il a du mal à trouver des personnes pour la gestion du yacht club et que l'association des plaisanciers représente le yacht club également.

M. Poirot informe que **M. Courtay** devient président de l'association des plaisanciers.

M. Doucet demande si des pêcheurs retraités peuvent être membres du conseil portuaire.

M. Leteissier répond que pour les représentants de la pêche, il est obligatoire d'avoir un armement.

M. Lemaigen précise que les représentants de la pêche sont désignés par le comité régional des pêches.

M. Leteissier mentionne que malgré l'organisation des conseils portuaires le vendredi, jour de la semaine le moins contraignant pour eux, les représentants de la pêche sont très peu présents.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 novembre 2023

M. Taillebois demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu.

M. Poirot indique que les remarques au compte-rendu ont été transmises à M. Leteissier. Ces remarques concernent principalement les corrections à apporter sur la nature des votes des représentants des plaisanciers pour ce qui concerne le budget prévisionnel 2024 et les tarifs 2024. Les représentants des plaisanciers ont voté contre et ne se sont pas abstenus.

M. Leteissier mentionne que les observations sur le compte-rendu du 24 novembre 2023 seront annexées au présent compte-rendu.

Rapport d'activité 2023

M. Leteissier présente le rapport d'activité du port en 2023.

Point sur les travaux

M. Leteissier présente les travaux réalisés en 2023 et prévus être réalisés en 2024.

M. Doucet demande si le robot aspirateur de déchets Dpol est efficace.

M. Duloir répond que ce robot est très efficace, beaucoup plus que la Sybine dont le port disposait auparavant.

M. Poirot demande s'il est prévu d'acheter un autre robot Dpol car d'autres zones du port sont sales, notamment à proximité de l'école de voile et du ponton F.

M. Duloir répond qu'il n'est pas prévu d'autre acquisition car le Dpol est un engin mobile et il peut donc facilement être déplacé aux autres endroits sales du port.

M. Poirot demande si le filet est récupéré et vidé tous les jours.

M. Duloir répond que le filet est vidé 1 à 2 fois par semaine mais qu'il y a une vérification visuelle de son taux de remplissage tous les jours.

M. Lemaigen indique qu'une communication sur cet équipement sera faite prochainement aux usagers du port.

M. Duloir précise qu'une pesée de chaque collecte sera réalisée à l'avenir afin de communiquer et sensibiliser sur les déchets collectés et pour réaliser un suivi des quantités collectées.

M. Lemaignan indique que la cuve de récupération des eaux de pluie pour le bloc sanitaire de la Marina a été posée avant les vacances de pâques. Elle n'est pas encore opérationnelle car il reste la pompe et le système d'aspiration/refoulement à mettre en place. Elle sera opérationnelle avant la fin de la saison.

M. Levreux demande ce que l'eau de la cuve alimentera.

M. Duloir répond que l'eau de la cuve alimentera uniquement les toilettes.

M. Lemaignan indique également que les travaux de reprise de maçonnerie sur la jetée du feu vert sont réalisés.

M. Poirot demande pourquoi il n'a pas été réalisé de peinture sur les musoirs en même temps que les travaux sur les maçonneries.

M. Duloir indique que la peinture n'est pas réalisée par la même entreprise que celle qui effectue les travaux de maçonnerie. L'entreprise concernée par les travaux de peinture est en attente de la livraison de la peinture.

M. Leteissier précise que le musoir de la jetée du feu rouge était repeint par les agents de l'agence portuaire nord mais que suite à un départ, il n'y a plus qu'un seul agent formé aux travaux en hauteur.

M. Lemaignan complète en indiquant que la table, les organeaux et l'échelle ont été posés.

M. Duloir indique que les platelages des pontons B et C sont à changer. Les platelages ont été reçus et les changements seront réalisés dès que possible, en tout état de cause avant la fin de l'année.

M. Lemaignan indique que le bateau de service est livré et est en assemblage chez Cotentin Nautique. C'est un bateau en alu à propulsion électrique. Sa mise en service interviendra très prochainement. Le bateau sera agrée 222.

M. Duloir mentionne que les tuyaux de la station à carburant ont été changés. Les raccords ont également été changés et ce sont désormais des raccords en inox.

M. Levreux indique qu'il serait intéressant d'avoir un affichage du prix ailleurs que sur la pompe.

M. Duloir répond que la possibilité d'un tel affichage sera étudiée.

M. Poirot demande si la station est toujours limitée à 100 €.

M. Duloir répond que la station est limitée à 120 €. Il est possible d'enchaîner plusieurs paiements sur demande au bureau du port.

M. Lemaignan informe que la révision décennale des vérins de la porte a été anticipée en raison d'une fuite sur l'un des vérins. Elle était initialement prévue en 2026.

M. Duloir précise que la SPL dispose d'un vérin de secours qui avait été mis en révision il y a plusieurs années et qui n'avait pas servi depuis. En voulant l'utiliser à la place de celui qui fuyait, elle s'est aperçue que la tige du vérin était rayée. Ce vérin de secours a été amené en réparation à Caen mais il s'avère que la chemise est rayée également. Le vérin qui fuyait a été réparé. Il va être usiné pour pouvoir changer le joint de l'extérieur et la tige sera chromée. La révision est programmée en septembre. La SPL a fait une demande de devis pour un vérin neuf mais il y a 6 mois de délai.

M. Doucet demande si le vérin sud a été révisé.

M. Duloir répond qu'il n'a pas été révisé et qu'il a opéré un changement de procédure. Les vérins seront désormais changés portes fermées pour avoir plus de temps et pour limiter les risques.

M. Lemaignan précise que le coût de la seule révision est de 34 000 € et donc que la dépense réelle sera plus importante.

M. Poirot demande ce qu'il en est du portail de la zone technique.

M. Duloir répond que selon le prestataire historique, le portail n'est pas réparable. La SPL a fait venir un deuxième prestataire qui estime que le portail peut être réparé à moindre coût.

M. Poirot demande ce qu'il en est du portillon.

M. Duloir répond que le portillon sera mis en place après la réparation du portail de la zone technique car cela constitue un point de passage. La dernière fois, la serrure a été détériorée très vite. La caméra de vidéosurveillance est maintenant braquée sur la serrure.

M. Poirot demande s'il est prévu une interdiction aux camping-cars.

M. Duloir répond qu'un panneau va être mis en place à l'entrée du port mentionnant l'interdiction aux véhicules de plus de 4,70m de long.

M. Taillebois demande quelle est la nature du problème avec les camping-cars.

M. Duloir répond que les camping-cars dépassent des places de stationnement en raison de leur porte-à-faux arrière et que cela gêne soit le passage des piétons, soit le passage des voitures, et que cela peut dégrader les mobiliers.

M. Doucet précise qu'un schéma des aires d'accueil des véhicules aménagés est en cours d'élaboration. Ce schéma a pour but d'harmoniser la politique d'accueil des camping-cars.

M. Doucet demande si les réparations envisagées sur le portail vont l'alourdir.

M. Duloir répond par la négative en précisant que le portail sera fourreauté au niveau des angles seulement.

M. Poirot souhaite revenir sur le sujet de l'ouverture des sanitaires de la Marina l'hiver. Des plaintes sont parvenues à l'association. Elle demande une réunion d'échanges entre la SPL et les plaisanciers au mois de septembre pour organiser la période hivernale 2024-2025.

MM Lemaigen et Duloir indiquent qu'une seule réclamation a été réceptionnée par le bureau du port.

M. Duloir met en avant que le port déplore des incivilités de la part des mêmes personnes qui clament que la fermeture des sanitaires est inadmissible.

M. Riby précise que le problème de chauffage et de nettoyage l'hiver concerne essentiellement les douches. Il mentionne qu'il est possible de garder ouverts uniquement les sanitaires et de fermer les douches.

M. Duloir répond que les sanitaires ne sont utilisés, par moment, que par 2 personnes par semaine.

M. Riby propose de matérialiser un cloisonnement pour permettre d'isoler 2 sanitaires qui seraient laisser à la disposition des plaisanciers l'hiver.

M. Duloir répond que le cloisonnement et le ménage ont un coût non négligeable. Il indique qu'il s'agit d'une question de discipline et de respect.

M. Doucet propose que les badges des usagers auteurs d'incivilités soient désactivées.

M. Duloir indique qu'il a menacé de le faire mais que du coup, les incivilités se sont déroulées le week-end, lorsqu'il est plus difficile d'identifier les auteurs car il y a plus de monde à entrer dans les sanitaires.

M. Duloir indique qu'un test peut être fait l'hiver prochain avec une ouverture partielle des sanitaires. En cas de problème, il y aurait une désactivation de la carte d'accès des auteurs qui seraient identifiés.

MM. Riby et Poirot indiquent qu'ils sont d'accord avec cette mesure.

M. Riby mentionne que le groom de la porte a été changé mais qu'il tape encore très fort.

M. Duloir répond qu'elle sera réglée la semaine prochaine pour ralentir la porte juste avant sa fermeture.

M. Poirot met en avant le problème de l'accès au sanitaire PMR et demande si un lecteur de badge pourrait être installé.

M. Duloir répond qu'un lecteur de carte coûte 1 000 €. Il propose qu'une serrure à condamnation comme celles des douches et des toilettes classiques soit mise en place. Les sanitaires PMR seraient ouverts à toutes et tous, comme dans de nombreux endroits.

M. Leteissier mentionne que les équipements PMR ne sont pas réservés aux PMR mais sont accessibles aux PMR.

Budget exécuté 2023

M. Leteissier présente les chiffres du budget exécuté 2023, présentant un résultat positif de 43 980 €.

M. Poirot relève que les charges salariales ont augmenté de 3% en 2023 ce qui est acceptable.

M. Poirot relève également que les chiffres sont cohérents avec 2022.

M. Poirot mentionne qu'il est surpris des budgets exécutés 2023 des autres ports qui sont globalement bons mais regrette que les impôts soient plus importants (144 000 €).

M. Doucet répond que les services fiscaux ont refusé certaines provisions, ce qui induit plus de résultat et donc plus d'impôts.

M. Lemaignan indique que les services fiscaux limitent la possibilité d'avoir recours à des provisions et ont demandé la réintégration dans les comptes d'un certain nombre de provisions constituées.

M. Gautier précise que la conjoncture 2023 favorable est due à ces rattrapages fiscaux mais ne se retrouvera pas en 2024.

Modification des tarifs de grutage 2024

M. Poirot indique que l'association a transmis l'information que les tarifs officiels étaient ceux adoptés au conseil portuaire du 24 novembre. Certains plaisanciers ont fait valoir ce droit auprès de Cotentin Nautique, d'autres non. Cotentin Nautique a accepté d'appliquer les tarifs validés en conseil portuaire lorsque cela a été demandé.

M. Poirot note qu'un seul tarif est en diminution par rapport en 2023. Pour certaines catégories, l'augmentation va jusqu'à +15%.

M. Poirot indique qu'une attention particulière sera portée sur l'évolution des tarifs dans les années suivantes.

M. Riby mentionne qu'à Carentan, les tarifs sont aussi élevés.

M. Lemaignan indique qu'à part pour les bateaux de moins de 6 mètres, les tarifs de grutage de Cherbourg sont plus élevés que ceux de Saint-Vaast-la-Hougue.

M. Poirot précise que selon lui, une sortie d'eau est incluse dans les AOT annuelles à Cherbourg.

Point sur la réception et le traitement des déchets

M. Leteissier indique qu'une observation du service des douanes oblige à modifier les droits de port en ajoutant une réduction de 10% des droits de port pour certains navires.

Aucun navire du port de Saint-Vaast-la-Hougue n'entre dans le cadre de l'application de cette réduction et c'est pourquoi cette disposition n'avait pas été intégrée dans les droits de port initiaux.

Le tableau de réception et de traitement des déchets est joint en annexe au présent compte-rendu.

Questions diverses

M. Poirot demande s'il y a eu des changements de comportement suite au courrier de la SPL du 6 juin portant l'attention des plaisanciers sur les problèmes d'amarrage des bateaux.

M. Duloir mentionne qu'il a fait ce rappel car une personne est tombée en se cognant sur une ancre en débord. Il répond qu'il n'y a pas eu de changement de comportement majeur depuis ce rappel.

M. Doucet indique que les plaisanciers tentent de gagner de l'espace sur le ponton afin de se faciliter la descente sur le catwalk.

M. Poirot demande le bilan du contrôle de vitesse de la gendarmerie maritime.

M. Duloir répond qu'un bateau a été arrêté et que plusieurs rappels à l'ordre ont été assignés. À l'avenir, la gendarmerie maritime procédera à des verbalisations.

M. Poirot demande si beaucoup de plaisanciers contreviennent à la limitation de vitesse dans le port.

M. Duloir répond que quelques professionnels sont concernés mais aussi quelques plaisanciers. Ce sont toujours les mêmes qui sont en excès de vitesse dans le port.

M. Riby met en avant le problème des casiers qui sont posés dans le passage.

M. Leteissier répond que la gendarmerie maritime viendra enlever les casiers.

M. Poirot demande ce qu'il en est de la construction de la drague.

M. Lemaigen répond que la drague est encore en cours de construction. Son arrivée dans la Manche est prévue pour le mois de septembre. Elle assurera le dragage du port de Barneville-Carteret au mois d'octobre. Elle viendra assurer le dragage du port de Saint-Vaast-la-Hougue juste avant la fin de l'autorisation environnementale, en 2027.

M. Taillebois demande si le port de Saint-Vaast-la-Hougue est sujet à un fort envasement.

M. Duloir répond que l'envasement est raisonnable à Saint-Vaast-la-Hougue.

M. Gautier précise qu'il est beaucoup moins important à Saint-Vaast-la-Hougue que sur la côte Ouest sur laquelle les ports sont situés pour certains dans des havres qui s'ensablent naturellement.

M. Doucet précise également que l'envasement n'est pas linéaire. Il est plus important après dragage et il diminue avec le temps.

M. Poirot informe que l'union nationale des associations de navigateurs, à laquelle adhère l'association des plaisanciers du port de Saint-Vaast-la-Hougue, met en place une notation des ports d'accueil des plaisanciers. Le travail est en cours et la grille de notation est à l'étape du projet mais il remet les critères de notation actuels des ports. La simulation de la note du port de Saint-Vaast-la-Hougue sur la base de ces critères est de 2,93/5. 2 ports sont concernés par cette notation à savoir les ports de Saint-Vaast et Granville. Il informe que M. Courtay sera le référent sur la suite de ce travail.

M. Gautier indique que cela peut être une bonne chose mais que l'association des plaisanciers devra fournir la justification des notes qu'elle attribuera.

Port de Tatihou

Il n'y a pas de questions relatives au port de Tatihou.

En l'absence d'autres questions, **M. Taillebois** remercie les membres présents et lève la séance en souhaitant à toutes et tous une bonne navigation cet été.

Saint-Lô le 02 octobre 2024

Le président du conseil portuaire



Yvan Taillebois

Quantités de déchets traités en 2023 Port Saint-Vaast et Barfleur

I) Déchèterie portuaire

Types	Catégories	Quantités et montants 2022		Quantités et montants 2023	
DECHETS D'EXPLOITATION					
Déchets ménagers et assimilés	déchets de cuisine	-		-	
	déchets de tissus d'animaux (pêche)				
Verre	verres ordinaires	-		-	
Fûts et emballages	cartons d'emballage	-	<i>15 686 € (intégré à la taxe foncière)</i>	-	16 816 € (intégré à la taxe foncière)
	emballages plastiques				
	cagettes en polystyrène				
	papiers d'emballage				
Métaux (hors fûts et contenants)	dragues	2,2 T	<i>610,40 € (recette)</i>	2,9 T	966,00 € (recette)
	chaînes				
	câbles				
Plastiques (hors emballages)	films en plastique	5,2 T	<i>gratuit</i>	10,7 T	1 332 € TTC
	filets de pêche				
	bacs « halle à marée »				
Pneus	Pneus usagés	0 T	<i>0 € TTC</i>	0 T	0 € TTC
Palettes et cagettes en bois	palettes en bois	0 m ³	<i>gratuit</i>	0 m ³	gratuit
Déchets souillés par des substances dangereuses	ustensiles souillés par un produit dangereux	1 253 kg	<i>2 863,46 € TTC</i>	3 690 kg	5 286,75 € TTC
	chiffons en tissu souillés par des produits dangereux				
	filtres à huile				
	filtres à gasoil/essence				
	pinces				
Emballages et déchets d'emballages de substances dangereuses	bois de coque de navire	664 kg		243 kg	
	bidons d'huile vides				
	contenants de peinture				
	contenants de produits nettoyants				
	contenants de produits dégraissants				
Piles et accumulateurs	contenants de produits de lubrification				
	piles usagées	0kg	<i>gratuit</i>	0kg	gratuit
Huiles et combustibles liquides usagés	batteries	0 kg	<i>gratuit</i>	0 kg	gratuit
	huiles de vidange	13 800 L	<i>gratuit</i>	14 200 L	gratuit
	Déchets hydrocarbures (curage cuve gasoil/essence)	0 T	<i>0 € TTC</i>	0 T	0 € TTC

Conseil Portuaire du 24/11/2023

Corrections, remarques

Corrections au Compte rendu du 24/11/2023

- Page 1
Claudine SOURISSE, présente
- Page 2
Le compte rendu est adopté à l'unanimité en tenant compte des remarques
Nombre de navires visiteurs : 1682
Autres : 52
- Page 3
Information de M. Lemaigen sur le montant des subventions semi-rigide et dispositif de collecte des déchets hors réunion
Les membres du conseil portuaire valident le budget prévisionnel 2024, il est adopté **avec 4 voix contre**
- Page 4
Augmentation de 100 % pour l'utilisation des fluides
- Page 5
Les tarifs sont validés **avec 4 voix contre**
- Page 6
- M. Poirot informe que deux rencontres ont eu lieu

Commentaires sur le CR du Conseil Portuaire du 21/06/2024

Port de Saint Vaast La Hougue

Généralités : Merci d'annexer au CR les planches de présentation du Conseil.

Annexe : Les pages jointes en Annexe du présent CR sont celles qui devaient être jointes au CR du CP du 24/11/2023. Ce n'est pas la bonne pièce qui est jointe ! (voir notre document 20240402...)

Détails CR du 21/06 :

Page 2/6

- approbation du CR : voir commentaire sur l'annexe ci dessus.
- Point sur les travaux : *la Sybine* est en fait la **SEABIN**
 - Une communication sur cet équipement sera faite prochainement aux usagers du port
 - Au 04/11/2024 rien n'a été fait à ce sujet

Page 3/6

- M. Lemaignan complète en indiquant que la table, les organeaux et l'échelle ont été posés.
- L'échelle n'était pas encore posée lors de notre rencontre avec Florent Duloir, le 10/10/2024 !

Page 4/6

- M. Doucet précise qu'un schéma des aires d'accueil des véhicules aménagés est en cours d'élaboration.
- Rajouter à la suite : au niveau de l'agglomération.

Remarques et questions sur les documents du Conseil portuaire du 15/11/2024

Rapport partiel 2024

Occupations temporaires

Cotentin Nautic : la Concession de 2023 implique le changement du Roulève : Où en est on sur ce sujet ?

La Marina : lors de notre échange avec le Maître de port du 10/10/24, celui ci s'est engagé à vérifier si les conditions d'ouverture fixées par la concession étaient bien respectées, qu'en est il ?

Domaine économique

1^{er} tableau des navires visiteurs : les chiffres de la colonne 2023 sont ceux de 2022, **merci de corriger !**

Domaine technique

la liste des travaux réalisés en 2024 n'est pas cohérente avec les informations du Maître de port du 10/10.

Ainsi, le changement de platelages des pontons B et C n'est pas commencé à fin octobre

Le semi rigide n'est pas livré ni mis en service,

le changement des anodes des pieux est repoussé à 2025

les futurs réverbères ne seront pas commandés en 2024.

Budget Prévisionnel 2025

Les chiffres indiqués pour 2024 sont ceux du BP 2024, ainsi nous n'avons plus les chiffres de l'atterrissage 2024 et les informations associées !!!

Ceci est particulièrement crucial sur le sujet des amortissements :

Des matériels non livrés en 2024 apparaissent dans les amortissements de 2024, ces données sont caduques.

Transmettre en novembre 2025 les chiffres du BP2024 construit en septembre 2023 est de la non information !

Subventions : merci de nous indiquer les subventions réelles perçues pour l'exercice 2024 ?

Investissements : merci de nous indiquer les montants des différents postes d'investissement réalisés en 2024 ?

Prévoir une information en CP sur le mode futur du financement du dragage, car les provisions associées disparaissent au profit d'une ligne d'entretien d'infrastructure « frais service Dragage ». En sus, nous ne comprenons pas la suppression totale des provisions associées à ce Dragage car ce ne seront pas des agents SPL qui procéderont au curage à la pelleuse des bords de quai, à la mise en place des canalisations et des bassins...ni aux dossiers et études nécessaires le cas échéant. Il restera toujours des commandes à passer ! Comment celles ci sont/seront provisionnées ?

Anodes des pieux : le budget était jusqu'à présent de 15.000 €, cette fois ci nous avons 2 campagnes annuelles de 15k€ chacune : à justifier ?

Prévoir une présentation des coûts des travaux sur les vérins des portes des bassins (Cf. notre demande du 10/10/2024 au maître de port)

Traitement des déchets : Ce poste passe de 4 923€ en 2023 à 8 000€ en BP24 et 25, pourquoi ? qu'en est il exactement ?

Frais de personnel : une nouvelle ligne « équipe technique SVT/IC » apparaît, merci d'expliquer de quoi il s'agit ?

Augmentation des coûts de personnel entre BP24 et BP25 de 17 % à expliquer ?

Charges de personnel commun SVT non lissée avec 2023 : 68,9 k€, BP24 : 80k€, BP25 : 70k€

Expliquer ces variations d'une année à l'autre ?

Provisions :

Le solde des provisions SVT (provisions – reprises) varie beaucoup depuis le dernier dragage comme suit :

2020 : + 171 371€, 2021 : +82 000€, 2022 : +51 675€, 2023 : -16 675€, BP2024 : +55 000€, BP2025 : -30 000. Ces variations nécessitent une explication SVP ?